



**HAL**  
open science

## L'étoile jaune, histoire d'un stigmaté

Claire Zalc

► **To cite this version:**

| Claire Zalc. L'étoile jaune, histoire d'un stigmaté. L'Histoire, 2022, 495, pp.13-21. hal-03926152

**HAL Id: hal-03926152**

**<https://hal.science/hal-03926152>**

Submitted on 9 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'étoile jaune, histoire d'un stigmat

L'étoile jaune est aujourd'hui un objet politisé, réutilisé à maintes occasions de manière souvent provocatrice, comme récemment dans les rassemblements antivax, suscitant polémiques et indignation. Signe antisémite, l'étoile jaune est instrumentalisée, révélant la puissance des usages et mésusages du passé, au risque de contribuer à la perte de sens ce que l'étoile a signifié pour celles et ceux qui l'ont porté. La puissance du stigmat donne à l'objet une force mémorielle incontestable. Les souvenirs et témoignages abondent sur le port de cet insigne, marque matérielle de la persécution, par les victimes qui ont survécu. Néanmoins, cette dimension contribue aussi, dans une certaine mesure, à faire écran à la compréhension de l'histoire de la mesure administrative et des manières de se positionner face à elle. Certes, l'historiographie concernant l'étoile jaune en France est précoce et abondante. Et Pierre Laborie affirme d'ailleurs, en 2011, que « revenir sur la décision d'imposer le port de l'étoile jaune et sur les conditions de son application ne serait que redites et compilation »<sup>1</sup>. Néanmoins, face aux tentatives nombreuses des mésusages du passé, il peut rester utile d'en proposer une histoire autant que possible contemporaine des faits, sans évacuer la dimension symbolique de l'étoile jaune mais en la resituant en contexte.

Pour cela, on propose d'enserrer l'objet dans sa matérialité, de convoquer des sources contemporaines des événements pour rendre compte des manières variées dont le stigmat a été conçu, compris et vécu sur le moment. Si le terme de stigmat semble particulièrement adapté, c'est qu'Erving Goffman rappelle la nécessité de l'analyser non simplement comme un attribut mais en termes de relations<sup>2</sup>. Dès lors, l'étoile jaune est un point d'observation des relations entre autorités occupantes et occupées, entre ceux qu'on assigne comme juifs et les autres, entre victimes et témoins des persécutions.

## **Une obsession identificatrice antisémite, dans ses déclinaisons territoriales**

Tout d'abord, il convient de rappeler que cette mesure discriminatoire est constitutive de l'antisémitisme. Elle est intrinsèquement liée à l'une de ses caractéristiques: le besoin de distinguer, d'assigner, de montrer par un signe, ou un insigne une minorité pour la rabaisser ou l'avilir. Comme l'écrit, non sans humour, Jean-Claude Grumberg, « l'antisémite n'arrive pas à reconnaître qui est juif et qui ne l'est pas, du coup, il voit des juifs partout, il se sent

---

<sup>1</sup> Pierre Laborie, « Mémoires d'étoile, marquage d'histoire », *Diasporas. Histoire et sociétés*, n°16, 2011, p. 94

<sup>2</sup> Erving Goffman, *Stigmat. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975, 1ère éd. 1963.

cerné, assiégé, agressé et il a peur. Le raciste, lui, reconnaît facilement qui n'est pas de sa couleur de peau, du coup il se sent cerné, assiégé, agressé et il a peur. »<sup>3</sup> Le propre de l'antisémitisme consiste précisément à tenter de forger des manières de « reconnaître » ceux qui n'ont pas de traits reconnaissables. Il porte dès lors les logiques d'assignation à leur paroxysme. La désignation de l'autre comme juif en constitue l'un des moteurs.

Dans le contexte du Troisième Reich, cette obsession identificatrice de la population juive, inhérente à l'antisémitisme idéologique qui l'anime, répond aussi à des objectifs éminemment pratiques. Le « marquage » ne constitue pas seulement un moyen de stigmatiser et d'humilier les Juifs ; il permet de les isoler, les surveiller et contrôler leurs mouvements. L'idée, suggérée en mai 1938 par Goebbels, reprise par Heydrich juste après la Nuit de cristal, le 11 novembre 1938, est mise en application pour la première fois à l'automne 1939 en Pologne. Là, dans les territoires du Gouvernement général (contrôlés par le régime nazi), la mesure est d'abord adoptée localement à l'initiative de certains dirigeants allemands, comme à Włocławek fin octobre 1939 où les Juifs doivent porter un triangle jaune de tissu sur le dos. Puis elle fait l'objet d'un décret pour tous les territoires du Gouvernement général, publié le 23 novembre. L'insigne imposé est un brassard blanc d'une largeur de 10 cm au moins sur la manche droite de leur vêtement, avec une étoile bleue à six pointes (dite *Zionistenstern*). Dès le 1<sup>er</sup> décembre 1939, tous les Juifs y résidant sont astreints à le porter. Contrevenir à cette obligation expose à des amendes et des peines de prison, puis, devient passible, à partir d'octobre 1941, de peine de mort. Le 1<sup>er</sup> septembre 1941, Reinhard Heydrich rend obligatoire pour tous les Juifs âgés de six ans et plus, du Reich, d'Alsace, de Bohême-Moravie et des territoires annexés de la Pologne de l'Ouest le port sur le côté gauche de la poitrine, d'une étoile jaune portant en noir le mot « *Jude* » dans une graphie censée imiter un style hébraïsant. On le voit, l'insigne se décline localement, dans ses temporalités et matérialités : en Croatie, il s'agit d'un rectangle de tissu jaune avec la lettre Ž pour *Židov* (juif en croate), obligatoire à partir de mai 1941. En Bulgarie, c'est un bouton en plastique, en forme d'étoile, qu'il faut coudre sur les vêtements à partir du 26 août 1942. Selon les espaces et les contextes de sa mise en œuvre, l'objet-même diffère.

### **Une visée pragmatique au printemps 1942 en Europe occidentale**

En Europe occidentale, la décision relative à l'instauration d'un « insigne juif » dans les territoires hollandais, belge et français est prise le 4 mars 1942 à Berlin. Eichmann, chef du

---

<sup>3</sup> Jean-Claude Grumberg, *Pour en finir avec la question juive*, Arles, Actes Sud, 2013, p. 37.

service des affaires juives à l'Office central de sécurité du Reich, et à ce titre organisateur des déportations, convoque à Berlin Theodor Dannecker, Willy Zoepf et Kurt Asche, respectivement *Judenreferent* à Paris, La Haye et Bruxelles. Il leur expose les résultats de la réunion de Wannsee, le 20 janvier 1942 et les incite à introduire, de façon coordonnée sur chacun de leurs territoires d'administration, l'obligation de porter l'étoile jaune. Les *Judenreferent* se réunissent à Paris le 14 mars 1942 afin de convenir des modalités de l'institution de l'insigne. Il y est décidé de sa taille, identique à celle utilisée en Allemagne (environ 10 centimètres carrés), de la langue de l'inscription y figurant -langue locale et bilingue en Belgique, et de la non-exemption des mariages mixtes, le conjoint juif étant tenu de porter l'étoile.

C'est au moment où s'organise la déportation massive aux fins d'exterminations des Juifs d'Europe de l'Ouest que la politique de marquage est mise en place. Dans le procès-verbal de cette réunion, on peut lire qu'il s'agit d'une « étape dans le cadre de la solution de la question juive européenne. Par conséquent, un exposé des motifs, éventuellement sous la forme d'un préambule à l'ordonnance, est inutile »<sup>4</sup>. Le « marquage » des Juifs s'inscrit donc au sein de la politique d'extermination. Il vient la servir. Le premier convoi de « déportés raciaux » quitte d'ailleurs la France pour Auschwitz le 27 mars 1942, soit deux semaines après cette réunion. L'objectif d'une introduction simultanée dans les trois pays se heurte à l'absence de Lages le 14 mars 1942. Le port de l'insigne devient obligatoire aux Pays-Bas dès le 27 avril 1942, soit six semaines plus tôt qu'à Paris et Bruxelles. Le 27 mai 1942, le *Militärverwaltung* de Bruxelles publie sa 12<sup>e</sup> ordonnance « sur le signe distinctif des Juifs » qui doit rentrer en vigueur le 7 juin.

En France, c'est la huitième ordonnance, datée du 29 mai 1942 et publiée le 7 juin 1942 par le commandement militaire allemand, qui ordonne à tous les Juifs de six ans et plus de la zone occupée de porter « bien visiblement » sur la poitrine gauche une étoile jaune à six pointes, grande comme la « paume d'une main ». Y sont astreints les Juifs français, apatrides et étrangers ressortissants de pays dans lesquels des mesures identiques ont été prises ; les Juifs espagnols, italiens, turcs ou encore grecs en sont exemptés. La mesure ne s'applique pas en zone non occupée. Est-ce à dire que Pétain y est opposé ? Ce serait un contre sens de défendre cette thèse. A Vichy, on entend surtout préserver l'opinion publique de réactions de sympathie

---

<sup>4</sup> Note du 15 mars 1942 concernant la conférence du 14/03/1942 au sujet du signe distinctif des Juifs, Archives du Mémorial de la Shoah, XLIXa-2.

qui pourraient être suscitées par l'obligation de porter l'étoile. Pétain écrit d'ailleurs souhaiter, à ce propos, que les « justes mesures prises contre les Israélites soient comprises et acceptées ». « Juste mesure »... Le marquage ne pose pas de problème à Vichy puisque le tampon « Juif » sur la carte d'identité devient obligatoire en zone non-occupée à partir du 11 décembre 1942.

### **Marquer pour exclure, marquer pour arrêter**

Le port de l'insigne s'insère dans un cortège de mesures, mises en place depuis septembre 1940, visant à identifier, spolier, isoler, discriminer la population juive alors que l'antisémitisme s'érige comme politique d'Etat. Aux recensements et spoliation des biens, imposés par la première ordonnance de septembre 1940, succèdent les discriminations professionnelles, les exclusions sociales. Les interdictions se multiplient : la possession de postes TSF, la participation à des cours d'assises. La sixième ordonnance, en février 1942, interdit aux Juifs les sorties entre 20 heures et 6 heures ainsi que les changements de résidence.

La huitième ordonnance est immédiatement suivie, à Paris, d'un texte réservant aux Juifs la dernière rame des métros, « mise à exécution d'un ordre de l'autorité allemande du 8 novembre 1940, concernant les Nègres et les Juifs, ordre qui, en ce qui concerne ces derniers, n'avait pu être pratiquement observé, faute d'un signe distinctif ». Le 3 juillet 1942, les appareils téléphoniques leur sont confisqués avant que la neuvième ordonnance, le 8 juillet 1942, leur interdise l'accès aux lieux publics, spectacles, cinémas, cabines de téléphone, piscines, manifestations sportives, parcs... et limite leur droit d'accès aux grands magasins à une heure par jour. Dans *Le dernier métro* (François Truffaut, 1980), on voit la jeune Rosette contrainte de cacher son étoile sous son écharpe pour pouvoir entrer au théâtre. L'étoile a une visée pratique d'exclusion. Plus encore, la mesure contribue à la mise en place des déportations de masse qui s'organise de manière concomitante.

Marquer pour arrêter, aussi. La politique systématique visant à exclure les Juifs de la communauté nationale s'accélère en 1942 alors que la décision est prise d'organiser les déportations de masse des Juifs de France vers l'Est au printemps. Quatre jours après la publication de la huitième ordonnance, le 11 juin 1942, Eichmann rappelle aux trois *Judenreferent* le programme élaboré en janvier par Himmler de déportation des Juifs vers Auschwitz. Des objectifs chiffrés sont fixés, qui se montent à 125 000 déportations pour l'année : 15 000 des Pays-Bas, 10 000 de Belgique et 100 000 de France. Après qu'Eichmann

a eu connaissance de nouvelles possibilités de transport en Hollande et, à l'inverse, de difficultés « françaises », les objectifs à atteindre sont révisés quelques jours plus tard à la hauteur de respectivement 40 000, 10 000, 40 000 pour les trois pays. L'intrication des deux chronologies est serrée : le stigmatisme sert aussi à rendre visible pour arrêter, remplir les trains, tenir la morbide cadence. En France, huit convois partent de Drancy, Angers et Pithiviers entre le 17 et le 31 juillet 1942, soit un tous les deux à trois jours. A chaque fois, environ 1000 personnes sont à bord. La course à la réalisation des objectifs d'Eichmann est lancée. Replacer l'étoile jaune dans le contexte de sa mise en œuvre permet d'approcher ses effets concrets.

La mise en œuvre du port obligatoire de l'insigne varie selon les territoires. En Belgique, l'occupant est contraint de se substituer à une partie de l'administration locale qui refuse d'appliquer l'ordonnance du 27 mai 1942 jugée incompatible avec le droit belge et considérée comme immorale. En France, en zone occupée comme dans le Nord et le Pas-de-Calais, la distribution des insignes s'effectue dans les mairies et commissariats de police et mobilise les fonctionnaires français. À Lens, le commissaire de police reçoit 1196 « insignes étoiles de David » à distribuer en double exemplaire. Il établit la liste des personnes auxquelles il faut distribuer et faire payer les étoiles. Les comptes des sommes versées en retour sont scrupuleusement tenus à jour. On remarque que la distribution des insignes constitue dans ce cas un moment d'identification supplémentaire. C'est l'occasion, pour les autorités, de compléter les listes en déclarant les membres des foyers, qui jusqu'ici avaient échappé aux radars. David Piotrowski, lors de sa déclaration comme juif en 1940, est dit célibataire. Or sur l'état de distribution des étoiles juives, il figure aux côtés de son épouse, et de son neveu, inconnus des services de police auparavant. Les trois sont arrêtés à Lens un mois plus tard, lors de la rafle du 11 septembre 1942, avec la petite dernière, Madeleine, âgée de quelques mois. La remise des insignes permet de consolider les listes qui servent de base aux arrestations, un mois plus tard.

### **Fabrique matérielle**

Pour Léon Poliakov, le retard dans la mise en œuvre de l'ordonnance en France tient à ses aspects techniques, « la fabrication des étoiles juives présentant certaines difficultés »<sup>5</sup>. L'histoire matérielle de l'objet vient rappeler la collaboration des entreprises françaises dans la fabrication des instruments de persécution. C'est la Maison Barbet-Masson, Popelin et Cie,

---

<sup>5</sup> Léon Poliakov, *L'étoile jaune*, Paris, éditions Grancher, 1999, p. 36.

qui fournit les milliers de mètres de tissu, de couleur jaune. Cinq mille mètres de cotonnade légère, couleur vieil or, d'un prix de 21,70 F le mètre et d'un poids total de 700 kg servent à fabriquer près de 400 000 insignes. La fonderie Deberny et Peignot, entreprise française de caractères typographiques, fabrique les clichés et les tampons imprimeurs. Ces derniers sont utilisés afin d'inscrire, en noir, au centre de l'étoile, le mot « juif » dans une graphie prétendument hébraïsante, et de dessiner, en noir aussi, les contours de l'insigne. C'est l'imprimerie Ch. Wauters et fils qui se charge de cette tâche : une gageure d'arriver à produire les étoiles dans les délais impartis. Dannecker adresse d'ailleurs le 13 mai 1942 une lettre demandant au commissaire de police du quartier des Enfants Rouges d'autoriser l'imprimeur Wauters à "travailler jusqu'à l'heure qui lui sera nécessaire - et même pendant la nuit". Il est prévu de distribuer trois étoiles par personne, ou plus exactement d'en *vendre* trois. En effet, les étoiles sont payantes : chaque insigne est remis en échange soit d'un point de la carte textile à Paris, soit de sommes d'argent comme à Lens.

### **Etoilés : variations sur le stigmat**

Faire l'histoire de l'étoile jaune, c'est aussi essayer de comprendre ce que l'obligation de porter l'insigne a pu signifier pour les victimes de persécution. Pour cela, il convient de collecter des sources contemporaines des faits : corpus de lettres, photographies, journaux intimes afin d'approcher les réactions face à l'étoile, sur le moment. Arborer l'insigne avec fierté et morgue, le dissimuler, choisir de ne pas le porter... Face à l'extrême violence de l'assignation, chacun et chacune puisent différemment dans un répertoire d'actions, selon leurs dispositions sociales, leurs positions aussi. Il n'y a eu ni unanimité ni univocité.

Certains tentent de retourner le stigmat en le portant avec fierté. Le 8 juin 1942, Isaac Schonberg, interné à Compiègne, écrit à sa bien aimée Chana : « je tiens à ce que tu ne sois pas gênée par l'insigne juif. Il faut, chérie, que tu t'y habitues et j'entends que tu le portes sur ton cœur avec dignité et non sans quelque fierté »<sup>6</sup>. Le lendemain, Chana lui répond qu'elle s'est fait photographier portant l'étoile pour lui. Emile Levite est photographié en 1942, l'étoile épinglée sur son uniforme. D'autres, comme Victor Fajnzilberg, grand mutilé de la guerre 1939-1940, adresse au Maréchal Pétain une photographie en guise de supplique pour demander la libération de son épouse, arrêtée. Il y apparaît, debout avec ses béquilles, arborant ses différentes décorations militaires, tenant la main à sa petite fille, sur la robe de laquelle est cousue l'étoile. Pour les anciens combattants, le discrédit de cette « décoration »

---

<sup>6</sup> Serge Klarsfeld, *L'étoile des Juifs. Témoignages et documents*, Paris, Archipel, 1992, p. 94.

résonne comme un affront. Le 8 juin 1942, Rosam demande à l'Union générale des israélites de France d'intervenir afin qu'il soit dispensé du port d'insigne en tant qu'ancien combattant. Pour d'autres, l'infamie tue. Le 6 juin 1942, la veille du jour où il devient obligatoire de porter l'insigne, le commissaire de police de la Goutte d'or signale que Jules Weil s'est suicidé au gaz : « lieutenant de réserve, légion d'honneur, croix de guerre, 3 citations 14-18, libéré en aout 1941. Refusait de porter l'insigne juif »<sup>7</sup>.

Les stratégies de positionnement face au stigmaté varient. Certains décident d'en rire, de s'en moquer. Certains se la tatouent sur le corps, par bravade, d'autres la dissimulent sous le revers du manteau, ou l'équipent de boutons à pression pour pouvoir l'enlever facilement. D'autres enfin refusent de la porter. Ces derniers courent des risques dont témoignent les nombreux procès verbaux, dans les archives de la Préfecture de police de Paris, d'arrestations pour « non port d'insigne juif ». Parmi eux, celui qui signale l'arrestation de huit jeunes femmes et hommes de 16 à 18 ans 7 et 8 Juin 1942. Parmi eux, Georges Svartz, 16 ans. Il portait un papillon où il est écrit « on nez comme on est », à côté de l'insigne. On le retrouve dans le convoi numéro 36, parti le 23 septembre 1942, de Drancy pour Auschwitz. Les décisions ne sont pas prises dans le seul face à face avec soi : elles s'inscrivent dans des moments et des configurations.

Chez une même personne, les attitudes sont changeantes. Hélène Berr, jeune étudiante parisienne issue de la bourgeoisie juive alsacienne, hésite. Son premier mouvement, le 1<sup>er</sup> juin 1942, est de « refouler » la nouvelle qui la plonge, selon ses mots, dans une *glorious muddle* (*belle confusion*). Trois jours plus tard, le 4 juin 1942, elle affirme qu'elle ne la portera pas. « Je considérais cela comme une infamie et une preuve d'obéissance aux lois allemandes.

Ce soir, tout a changé à nouveau : je trouve que c'est une lâcheté de ne pas le faire, vis-à-vis de ceux qui le feront.

Seulement, si je le porte, je veux toujours être très élégante et très digne, pour que les gens voient ce que c'est. Je veux faire la chose la plus courageuse. Ce soir, je crois que c'est de la porter »<sup>8</sup>. Courage de la porter, courage de ne pas la porter.

Se risquer à sortir sans l'étoile fait courir le plus grand danger. La jeune Esther Solarz, seize ans, couturière, qui vit rue de la Huchette, est arrêtée le 7 juin 1942 boulevard St Michel par la police française car elle ne porte pas l'insigne. Internée à la prison des Tourelles, elle est

---

<sup>7</sup> Archives de la Préfecture de police, série 1816, B51.

<sup>8</sup> Hélène Berr, *Journal*, Paris, Points Seuil, 2009, p. 54.



transférée à Drancy le 17 juin et déportée le 22 juin par le convoi 3 à destination d'Auschwitz. Le 25 août 1942, dix personnes sont arrêtées gare d'Austerlitz vers huit heures par des inspecteurs de police français. Tous sans exception sont déportés, dans les semaines qui suivent, à l'instar de Esther Sterman, seize ans, née à Paris, dans le convoi n°35, Hersko Menachem et sa fille Githa, 17 ans, dans le convoi 32 avec Rachel Grossmann, 68 ans, arrêtée le même jour, ou encore Brana Zarzewski, veuve de 41 ans, mère de deux jeunes enfants, qui est placée une semaine plus tard, dans le convoi 26, le 31 août 1942.

L'affichage public du caractère juif, discrimination supplémentaire, provoque chez certains la volonté d'échapper à la stigmatisation identitaire et suscite quelques demandes d'exemption. A Paris, le nombre de Juifs qui demandent à être radiés des listes de la préfecture augmente suite à l'obligation du port de l'étoile. On trouve trace, dans les archives, des suppliques déposées pour tenter d'échapper à l'obligation du port de l'insigne, rappelant les difficultés, au quotidien, engagées par le marquage. Les demandes sont refusées dans leur quasi-totalité, à l'exception de certains cas particuliers, comme la femme de l'ambassadeur de Brinon. Amélie Alméras justifie sa demande d'exemption par le fait que trois de ses frères ont combattu pendant la Première guerre tandis qu'un autre frère est prisonnier de guerre en Allemagne. Le SS-Hauptsturmführer Dannecker ordonne de lui refuser. Le 7 juillet 1942 Betty Mohr, âgée de 20 ans, écrit à la sous-préfecture de Béthune pour demander à être dispensée du port de l'étoile. La requête donne lieu à une enquête de police : « cette jeune fille étant née d'un père catholique de naissance se croit dispensée du port de l'insigne (...) La sus nommée ne présentant aucune preuve de ses déclarations, j'estime que sa demande n'est pas susceptible d'être favorablement accueillie et qu'elle doit être astreinte à porter l'insigne de "David" »<sup>9</sup>. Betty est raflée quelques jours plus tard.

### **Entre réactions, dénonciations et indifférence : l'insaisissable opinion**

Dès le printemps 1942, les Allemands comme le régime de Vichy s'inquiètent des répercussions sur l'opinion publique de l'obligation du port de l'insigne. D'après une note des renseignements généraux du 5 juin 1942, « on s'est étonné de la discrimination faite entre les Juifs de certaines nationalités (...); la population comprend mal, en général, qu'un Juif français ancien combattant, parfois même mutilé de guerre et décoré, soit défavorisé en regard d'un coreligionnaire grec ou bulgare ». L'introduction de l'étoile est scrutée avec anxiété par les inspecteurs des renseignements généraux. Des conversations entre militants du Syndicat

---

<sup>9</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1Z500 bis.

des Correcteurs sont rapportées. L'un suggère que « tous les Parisiens se promènent en arborant ostensiblement une étoile jaune ou d'une autre couleur » quand un autre s'élève contre cette proposition « irréalisable » qui ferait courir le risque d'envois dans les camps de concentration. L'obligation du port de l'étoile, en juin 1942, est ainsi souvent interprétée comme une mesure charnière, un tournant qui aurait fait monter l'opposition à la politique de collaboration, dans son versant antisémite.

Quelques faits viennent étayer cette thèse. Le pasteur André-Numa Bertrand, vice-président de la Fédération Protestante de France (FPF), rédige une missive de protestation suite à la publication de la huitième ordonnance, transmise et lue à Pétain par Marc Boegner, président de la FPF. Elle fait part de « la douloureuse impression » provoquée par cette « humiliation gratuite », s'émouvant du fait qu'elle expose des enfants de six ans à des brimades, et qu'elle « contraint des baptisés, catholiques ou protestants, à porter ostensiblement devant les hommes le titre de juifs, alors qu'ils se font un honneur de porter devant Dieu le titre de chrétiens »<sup>10</sup>. Le pasteur Bertrand prend la parole, publiquement, au temple de l'Oratoire du Louvre à Paris, pour dénoncer le port de l'étoile, le dimanche 7 juin matin.

Il n'est pas le seul à manifester sa solidarité ce jour là. Au cours de la matinée, des jeunes gens descendent dans la rue, portant de faux insignes, en solidarité : rosaces, pochettes jaunes, étoiles aux noms fantaisistes. Boulevard Barbès, un architecte est arrêté portant un insigne jaune avec la mention « Auvergnat ». Deux étudiantes, Paulette Voisin et Françoise Siefriedt, âgées respectivement de 18 et 19 ans, sont appréhendées boulevard St Michel arborant de fausses étoiles en papier sur lesquelles les mentions « Papou » et « 130 » sont inscrites. La répression est immédiate. Les manifestants sont déférés à Drancy pour les hommes, à la prison des Tourelles puis à Drancy pour les femmes. Tous sont condamnés à porter un bandeau « Ami des Juifs », en plus de l'étoile jaune. Depuis sa libération, à la fin août 1942, Paulette Voisin les a toujours gardés avec elle, jusqu'à sa mort il y a quelques semaines, en décembre 2021.

Faut-il pour autant conclure à un tournant de l'opinion ? S'il y eut des gestes de solidarité, il serait erroné de croire que ce fut la réaction du plus grand nombre. Un bilan établi par la préfecture de police le 8 juin 1942 fait état de treize « arrestations d'aryens » portant un insigne fantaisiste et sept avec l'insigne juif : vingt au total. Ce même jour, une trentaine

---

<sup>10</sup> Patrick Cabanel, « L'étoile jaune dans une prédication au temple de l'Oratoire du Louvre, dimanche 7 juin 1942 », *Diasporas, Histoire et sociétés*, n° 16, 2011, p. 104.

d'individus profitent de l'introduction de l'étoile pour manifester bruyamment, en conspuant et insultant les Juifs qui la portent. Ils invitent les garçons de café à ne pas servir les clients juifs et giflent un porteur de l'insigne qui se trouvait à la terrasse d'une brasserie. Parallèlement, les arrestations de « Juifs pour défaut de port d'insigne » sont au nombre de 19 toujours pour cette seule journée. Or parmi ces derniers, combien de dénonciations ? Vers 11 heures du matin, un dénommé Charpentier requiert un gardien de la paix rue de Strasbourg pour faire procéder à l'arrestation de sa femme, dont il vit séparé, dépourvue de l'insigne... Dans les fonds du Commissariat général aux questions juives, les dénonciations pour non port d'étoiles se multiplient à partir du printemps 1942.

Comment rendre compte des réactions face à l'étoile ? Les traces laissées dans les archives concernent les incidents marquants, remarqués par la police. Mais que dire des interactions ordinaires, des regards échangés ou baissés, des mots murmurés ? Hélène Berr, dès le 8 juin 1942, relate dans son journal : « Mon Dieu, je ne croyais pas que ce serait si dur. J'ai eu beaucoup de courage toute la journée. J'ai porté la tête haute, et j'ai si bien regardé les gens en face qu'ils détournaient les yeux. Mais c'est dur. D'ailleurs, la majorité des gens ne regarde pas. Le plus pénible, c'est de rencontrer d'autres gens qui l'ont. Ce matin, je suis partie avec Maman. Deux gosses dans la rue nous ont montrées du doigt en disant : « Hein ? T'as vu ? Juif » »<sup>11</sup>.

### **Objet-symbole**

Dès l'immédiat après-guerre, l'étoile jaune prend valeur de symbole. Pour preuve, l'un des premiers ouvrages portant sur la situation des Juifs en France sous l'Occupation, publié par Léon Poliakov, quatre ans seulement après la signature de l'armistice, en 1949, a pour titre *L'étoile jaune*. Le confondateur du Centre de documentation juive contemporaine, en 1943, organisme dédié à tenter de rassembler documents et archives concernant la mise en place de l'extermination des Juifs en France, choisit immédiatement de publier l'ensemble des pièces documentaires collectés dans les archives du *Sicherheitsdienst* (SD, Police de Sûreté ou encore Gestapo) portant sur « la vexation favorite, la brimade-type de l'envahisseur », autrement dit l'introduction en France du port obligatoire de l'étoile jaune<sup>12</sup>. L'objet incarne non seulement la persécution antisémite, mais les comportements des victimes face à la persécution. Dans sa préface, Isaac Schneersohn, président du CDJC, écrit ainsi « l'étoile

---

<sup>11</sup> Hélène Berr, *op. cit.*, p. 57.

<sup>12</sup> Léon Poliakov, *L'étoile jaune*, Paris, éditions Grancher, 1999, 1ère éd. 1949, p. 11

jaune, insigne d'infamie, devint l'insigne de combats des Juifs, et, l'heure venue, leur insigne de victoire »<sup>13</sup>.

Puis l'étoile jaune devient objet-mémoire, objet-relique. Gardée précieusement dans les archives familiales, sortie lors des entretiens pour attester la persécution, elle constitue pour les survivants l'insigne discriminatoire par excellence. Quand Patrick Zachman se rend à Jérusalem pour photographier le premier rassemblement mondial des survivants de la Shoah en 1981, il en ramène le portrait d'une femme qui tient avec dégoût son « étoile ». Le cliché dit combien l'objet incarne la persécution, pour les victimes, leurs familles mais également ici le photographe et les observateurs. Lorsque les victimes ne sont plus là, les étoiles rappellent leurs souvenirs. Ce sont plusieurs centaines d'étoiles qui ont ainsi été versées dans les centres d'archives comme le Mémorial de la Shoah. On y trouve des bouts de tissu, assortis parfois d'une histoire. En mars 1999, une robe blanche à manches courtes de petite fille a ainsi été déposée au Mémorial, munie d'une étoile jaune cousue sur la poitrine. Elle appartenait à Tauba Szmukler, née en 1929 à Wlocawek. Une photographie donnée à la même occasion la montre portant la robe. Le vêtement revêtu de son insigne porte la mémoire de la petite fille, déportée de Drancy à Auschwitz à l'âge de 13 ans par le convoi n°47, le 11 février 1943, avec sa mère Rifka.

### **Pour en savoir plus**

« Marquer, discriminer, exclure », *Diasporas, Histoire et sociétés*, n° 16, 2011, particulièrement les articles de Pierre Laborie, « Mémoires d'étoile, marquage d'histoire », p. 93-101 et Patrick Cabanel, « L'étoile jaune dans une prédication au temple de l'Oratoire du Louvre, dimanche 7 juin 1942 », p. 102-112.

Philip Friedman, *The Jewish Badge and the Yellow Star in the Nazi Era*, *Historia Judaica*, 1955, reed. in Michael R. Marrus (ed.), *The Nazi Holocaust*, Berlin, New York: K. G. Saur, 2011, pp. 691-720.

Serge Klarsfeld, *L'étoile des Juifs. Témoignages et documents*, Paris, Archipel, 1992.

Laurent Joly, *Dénoncer les juifs sous l'Occupation*, Paris, CNRS éditions, 2017.

Léon Poliakov, *L'étoile jaune*, Paris, éditions Grancher, 1999, 1<sup>ère</sup> éd. 1949.

Renée Poznanski, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS éditions, 2018, 1<sup>ère</sup> éd. 1994).

---

<sup>13</sup> Léon Poliakov, *L'étoile jaune*, Paris, éditions Grancher, 1999, 1<sup>ère</sup> éd. 1949, p.191.